

**Mairie**  
**25300 Verrières de Joux**  
***Doubs***

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**LUNDI 21 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Verrières de Joux se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 7

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Luc FAIVRE, Maire.

Présents : FAIVRE Jean-Luc - BOBILLIER-MONNOT Sébastien - LINTANF Patrick - LOUVRIER Marc - PETITE Olivier - MAIROT Stéphane - SCHNEIDER Florine

Excusés : CONTANT Nathalie - BLOQUERE Hélène - LEFEVRE Adeline - TYRODE Laetitia

Procurations : Mme BLOQUERE Hélène donne pouvoir à M. FAIVRE Jean-Luc

**ORDRE DU JOUR (session ordinaire)**

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 avril 2025  
Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

1. Mensualisation de l'IFSE
2. Recomposition de l'organe délibérant de la CCGP
3. Décision modificative n°2 : Ouverture du chapitre 27
4. Chèques cadeaux
5. Révision des prix des concessions
6. Révision du loyer de l'appartement communal

Questions diverses

- Demande d'achat de terrain communal
- Ouverture d'un club d'échec
- Tarif location antenne
- Demande d'un avenant à la convention entre l'IAE et la commune

## **Élection secrétaire de séance et arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2025**

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal élit M. LOUVRIER Marc secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025 au vote.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire dans le cadre de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Vente d'une concession dans le columbarium (COL 3) pour 30 ans, à Mme MARTINEZ, pour la somme de 160€.

#### **1. Mensualisation de l'IFSE**

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale, en application du principe de parité ;

Considérant qu'il se compose de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire,

- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir,

Considérant qu'il convient de modifier la périodicité de versement de l'I.F.S.E. afin de permettre sa mensualisation,

#### **L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal**

- **DÉCIDE** en application du principe de libre administration consacré par l'article 72 de la Constitution, l'I.F.S.E. est versée selon un rythme mensuel.

Les autres dispositions de la délibération n°025-212506091-20210118-VDJ20210106-DE du 18/01/2021 restent inchangées.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 22/07/2025

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Séance n°05 – Affaire n°01**

POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-05-01  
Transmise au contrôle légalité le :  
22/07/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les prix suivants :

<b>Tombe de 2m<sup>2</sup></b>	Prix de vente	0€
	Concession 30 ans	180€
<b>Caveaux 3 places</b>	50 ans	300€
	Prix de vente	3 900€
<b>Caveaux 6 places</b>	Concession 30 ans	270€
	50 ans	450€
<b>Columbarium</b>	Prix de vente	4 900€
	Concession 30 ans	360€
<b>Jardin du souvenir</b>	50 ans	600€
	Prix de vente	1 345€
	Concession 30 ans	160€
	50 ans	250€
	Achat d'une plaque, auprès de la commune et de sa mise en place par les employés de commune. La gravure reste à la charge du demandeur.	250€
	Concession 30 ans	90€
	50 ans	150€

**L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs applicables au 22 juillet 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Séance n°05 – Affaire n°04**

POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-05-04  
Transmise au contrôle légalité le :  
22/07/2025

## 5. Révision du loyer de l'appartement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du départ du locataire le 30 juin 2025, il y a lieu de remettre l'appartement communal situé au 16 rue de Franche -Comté en location et d'en fixer les conditions.

Il s'agit d'un appartement meublé de 3 pièces d'une surface Loi Carrez de 68.33 m<sup>2</sup> (surface utile de 89.88 m<sup>2</sup> hors cave) comprenant :

- 1 séjour / cuisine ouverte
- 3 chambres
- 1 salle de bain et 1 WC
- 1 cave en sous-sol

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

## 2. Recomposition de l'organe délibérant de la CCGP

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré, lors de sa séance du 12 juin 2025, dans le cadre de la recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en vue des prochaines élections municipales et communautaires, l'accord local n°2. Celui-ci fixe le nombre total de sièges de l'organe délibérant à 35 et les répartis comme suit :

Chaffois	2
Cluse-et-Mijoux	2
Dommartin	1
Doubs	6
Granges-Narboz	2
Houtaud	2
Pontarlier	17
Sainte-Colombe	1
Verrières-de-Joux	1
Vuillécin	1

### L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- APPROUVE l'accord local n°2.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

#### Séance n°05 – Affaire n°02

POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-05-02  
Transmise au contrôle légalité le :  
22/07/2025

## 3. Chèques cadeaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'investissement au sein de la commune de Madame Florence JORDA et propose de la remercier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'octroi de chèques cadeaux Commerce Grand Pontarlier.

### L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- DÉCIDE de fixer la valeur totale des chèques cadeaux Commerce Grand Pontarlier à 800€.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

#### Séance n°05 – Affaire n°03

POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-05-03  
Transmise au contrôle légalité le :  
22/07/2025

## 4. Révision des prix des concessions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de revoir les prix des caveaux, du jardin ou puits du souvenir ainsi que du columbarium. Ceux-ci n'ayant pas été révisés depuis 2017.

- **ACCEPTE** la mise en location de l'appartement communal situé 16 rue de Franche-Comté – 25300 VERRIERES DE JOUX

- **DÉCIDE** de fixer le montant mensuel du loyer à **750 € (hors charges)**, payable d'avance au plus tard le 5 de chaque mois à la Trésorerie – 25300 PONTARLIER. Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

- **DÉCIDE** de fixer le montant des charges à **110 €** mensuels : chauffage, eau, électricité des communs.

- **DÉCIDE** que le contrat de bail est signé pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction. Et que le locataire pourra résilier le bail à tout moment par envoi d'une lettre recommandée avec AR en respectant un préavis d'1 mois.

- **DÉCIDE** le versement d'une caution représentant un mois de loyer hors charges, soit **750 €**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location et notamment le bail à intervenir.

**Séance n°05 – Affaire n°05**

POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Délibération VDJ2025-05-05  
Transmise au contrôle légalité le :  
22/07/2025

Questions diverses

Les ordinateurs qui ont été remplacés à la mairie vont être proposé à l'école.

Le vidéoprojecteur de la salle des fêtes sera opérationnel pour la rentrée de septembre, une demande d'ajoute de deux enceintes a été formulé afin que le son soit audible depuis le fond de la salle.

Un atelier bricolage pour remettre en état l'air de jeux est proposé mardi 29 juillet 2025.

La directrice de l'île aux enfants demande un avenant à la convention reliant son association à la commune. Elle demande une subvention à hauteur de 15% des dépenses total de l'année scolaire.

Le conseil municipal ne souhaite pas faire suite à la demande d'un administré d'acheter du terrain communal afin d'agrandir son garage.

La proposition de loyer de l'ITAS concernant la location du terrain qui va accueillir l'antenne TDF a été refusé par le conseil. Une proposition va leur être faite prochainement.

Un club d'échec va ouvrir aux Verrières de Joux, avec l'association du club du 3eme âge, il sera ouvert à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Fait à Verrières de Joux, le 21 juillet 2025

La secrétaire de séance

Marc LOUVRIER



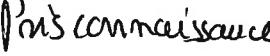
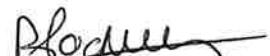
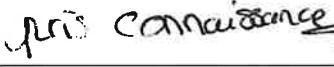
Le Maire,

Jean-Luc FAIVRE



*En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 28/06/2025*

**Les membres du Conseil Municipal – Signatures du conseil municipal du 26 mai 2025**

LOUVRIER Marc – 1 <sup>er</sup> adjoint	
BLOQUERE Hélène – 2 <sup>ème</sup> adjoint*	 Pris connaissance 
PETITE Olivier – 3 <sup>ème</sup> adjoint	
BOBILLIER-MONNOT Sébastien	
CONTANT Nathalie*	
LEFEVRE Adeline*	 Pris connaissance 
LINTANF Patrick	
MAIROT Laëtitia*	
MAIROT Stéphane	
SCHNEIDER Florine	

\* Pris connaissance